



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Le mardi 16 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à 12h00 en Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS : M. Serge PERRAUD – M. Romain PERRIOLAT – Mme Anne-Marie JACQUET – M. Jean-François VILLON – Mme Marie-Danielle TROUILLET – M. Tristan VALCKE- M. Serge ROBIN – M. Jean-Claude BETEMPS – Mme Florence MARGARON

POUVOIRS :

- M. Christophe MONETTI donne pouvoir à M. VILLON.
- Mme Flora AMARA donne pouvoir à Mme JACQUET.
- M. Emmanuel BARLETIER donne pouvoir à M. PERRIOLAT.
- Mme Elisabeth ROUX donne pouvoir à M. PERRAUD.

A été nommé secrétaire de séance : **Mme Anne-Marie JACQUET**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 12h15.



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 DECEMBRE 2025

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2025.

➔ *Le PV est adopté à l'unanimité.*

RENDU ACTE

Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 11 Juin 2020

Le Maire expose,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions qui ont été prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui m'a été accordée en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Objet	Date	Conditions
Néant	Néant	Néant

Délibération n° 48_2025

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE**

Le Maire expose,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Deux des agents de la commune ayant réussi à l'examen professionnel, il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et un poste d'ATSEM de 2^{ème} classe.

De plus, à la suite du départ de l'agent qui occupait le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, et afin d'engager une procédure de recrutement, sans attendre, il convient de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique.

Les créations de postes ne requièrent pas l'avis du centre de gestion.

Je vous propose donc de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité en conséquence.

Aussi,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- La création d'un poste d'ATSEM de 2^{ème} classe à temps non complet.
- La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet.
- Le tableau des emplois permanents à temps complet et non complet se présente donc ainsi à compter du 1^{er} janvier 2026 :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET à compter du 1^{er} janvier 2026			
Cadres ou emplois	Catégorie	TC	TNC
Filière administrative			
Attaché ou Rédacteur		1	

	A/B		
Adjoint administratif territorial	C	2	
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
<u>Filière technique</u>			
Agent de maîtrise	C	2	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C		2
Adjoint technique	C		1
<u>Filière sanitaire et sociale</u>			
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	1	
ATSEM 2 ^{ème} classe	C		1
<u>Filière culturelle</u>			
Adjoint Territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
TOTAL		10	4

- D'autoriser le Maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier

Délibération n° 49_2025

DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire expose,

Cette décision modificative vise à ajuster les crédits nécessaires en section de fonctionnement et en section d'investissement. Les augmentations de crédits en recettes étant comblées par des augmentations de dépenses d'un montant équivalent.

Des dépenses non prévues, notamment les dépenses de télécommunication (la migration au Centrex n'a pas encore eu lieu), ainsi que l'entretien des bâtiments communaux (bibliothèque et volets des Charmilles) nous amènent à augmenter les crédits au chapitre 011.

A la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, nous devons également faire apparaître en recette d'investissement la réalisation d'un contrat de prêt transformation écologique d'un montant total de 1 320 000 € pour le financement de la réhabilitation de la salle polyvalente de Roybon.

Aussi,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative telle qu'elle se présente dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-622 : Rémunerations d'intermédiaires et honoraires	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-626 : Frais postaux et frais de télécommunications	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	22 000.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 320 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 320 000.00 €
D-231-116 : BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	1 298 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	1 298 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 298 000.00 €	22 000.00 €	1 320 000.00 €
Total Général	1 298 000.00 €		1 298 000.00 €	

- D'autoriser le Maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier